

LE COMITÉ PARLEMENTAIRE DU COÛT DE LA VIE

[Suite de la page 2.]

JUSTABILITÉ DES PRIX.

18. On ne saurait dire que le niveau supérieur des prix est fixé. Tout démontre que dans les circonstances actuelles, les prix sont instables. Qu'ils montent ou qu'ils restent stationnaires ou baissent, cela n'a pas encore été déterminé, et apparemment on ne saurait le faire.

19. La vérité est que le rétablissement des conditions modifiées n'a pas encore été réalisé, et tout pesage adventice des facteurs qui l'affectent est impraticable. Tant de facteurs agissants ne sauraient trouver leur franc rétablissement dans la marche réelle des affaires.

20. Si les prix individuels du présent, comparés à ceux de 1914, paraissent être élevés de façon extravagante la comparaison du prix actuel d'une denrée quelconque aux prix des autres denrées accuse dans toute catégorie une hausse uniformisée.

21. Si les conditions sous-jacentes signalées ci-dessus ont contribué à l'augmentation des prix, l'attention étroite et le contrôle du gouvernement sur le commerce du pays a constitué un facteur important pour empêcher une hausse exceptionnelle dans quelques denrées et pour établir l'uniformisation précitée.

22. Les recherches du comité ont démontré que plusieurs des compagnies lancées dans le commerce ont très fortement augmenté leur capital pendant les cinq ou six dernières années. Il y avait eu avant la guerre plusieurs fusions et une grande quantité de capitalisation fictive. Une augmentation stable des prix a permis aux corporations de faire de gros profits et de porter les émissions renflées à l'étiage du dividende. Du profitage était inévitable en raison de la valeur augmentée des actions tenues, et justifiable en raison de la dépréciation subséquente prévue de la valeur du stock lors du rajustage. Ces compagnies qui ont créé des réserves sans capitaliser leurs gains peuvent se justifier du cours qu'elles ont suivi. Ceci admis, cependant, il reste avéré que dans plusieurs entreprises les profits ont été très élevés et ont exigé que le gouvernement prenne vent de la situation. Votre comité, dans son deuxième rapport, recommandait en conséquence à la Chambre l'établissement d'une Commission du commerce ayant pouvoir de réglementer et de contrôler la situation anormale actuelle.

23. Des cas individuels de profits élevés ont été découverts, mais ceux-là ne sont probablement pas plus nombreux ou excessifs que pendant les temps ordinaires de la paix. Dans quelques cas, ils venaient des commandes de guerre, en d'autres ils découlaient de la spéculation et de l'efficacité et encore, d'autres cas indiquaient des conditions favorisées et l'avidité.

ACHAT GASPILLEUR.

24. Le comité désire faire remarquer que quelque responsabilité pour les frais supérieurs de la vie chère vient à son avis de l'achat gaspilleur du consommateur, comme, par exemple, dans le cas des viandes. La commande des approvisionnements ménagers par téléphone, où l'habitude est de commander ce qu'il y a de meilleur, peut être citée à l'appui; et ceci a une affinité distincte avec le troisième cas, notamment, les frais de livraison. Ces frais sont indubitablement accumulés par un usage irréfléchi du téléphone dans les commandes multiples données dans la journée au détaillant. Pendant la période des salaires majorés qui découla de l'augmentation des prix, le public exigea une haute qualité de marchandises de toutes descriptions, et cela tenait exclusivement du contrôle du consommateur. L'absence de diligence dans l'achat est aussi un facteur dans l'augmentation du coût de la vie.

25. Votre comité comprend que l'expansion industrielle découlant de la manufacture des munitions au Canada est une autre cause des prix élevés. Les forts salaires offerts ont attiré de grands nombres de gens des districts ruraux dans les villes. Ce mouvement, au Canada, était déjà en marche depuis quelque temps avant la guerre, mais il s'est accéléré. Il en est résulté un défaut de

main-d'œuvre sur les terres, et une forte diminution dans la production agricole. Plusieurs d'entre ces gens dédaignent retourner sur la ferme et en conséquence il y a congestion ouvrière dans les villes. Il peut ne pas exister d'autre moyen de corriger ce mal, que la sombre alternative offerte par une dépression d'affaires.

LES REMÈDES.

26. La Commission du commerce, — Votre comité, dans son rapport intérimaire, recommandait la constitution d'une commission du commerce qui continuerait à étendre le travail fait, non seulement par le présent comité, mais par les divers contrôles que le gouvernement a mis en œuvre pendant la guerre. La publicité donnée aux enquêtes d'une commission semblable aura un effet stabilisateur. Ses pouvoirs de réglementation, appliqués à la pratique et aux conventions industrielles, hâteront la réforme, et de grandes questions de programme où l'industrie tend aux combinaisons et aux restrictions, pourront être confiées à la commission pour action consultative.

27. Coopération. — Votre comité s'est aussi enquis de la question de coopération et a fait comparaître des représentants de plusieurs corps coopératifs; et dans chaque cas les témoignages donnés établissaient que de grandes difficultés étaient affrontées pour l'obtention de marchandises, directement des manufacturiers et des marchands de gros. Bien que votre comité n'eut pas assez de temps pour autoriser des conclusions définies, il est toutefois d'avis que toute la question d'achat et de distribution coopératifs devrait être soigneusement instruite parce que dans toutes les lignes étudiées le plus vaste écart s'est trouvé dans la distribution entre le manufacturier et le consommateur.

28. Le remède spécifique de ces conditions ne peut s'exprimer qu'en termes généraux. — Ramenez nos gens dans l'industrie aussitôt que possible. Toute guerre du passé a produit de fortes augmentations dans le prix des denrées, et le seul moyen par lequel les nations ont pu se réhabiliter dans les périodes d'après-guerre a été l'application intense à l'industrie productive. Ceci affirmé, votre comité ne croit pas qu'il devrait quitter ce sujet sans recommander fortement ce qu'il considère être la nécessité primordiale du moment, c'est-à-dire: le besoin d'amener notre peuple à voir la situation telle qu'elle est. Il faut que le Canada ait plus d'hommes dans l'industrie productive si notre population doit lutter avec les conditions qui le confrontent à l'heure actuelle. Votre comité insiste sur le besoin d'efforts unifiés afin de restaurer les gaspillages des cinq dernières années, afin que le Canada puisse être ramené à son état normal. En analyse finale, la situation du problème entier réside dans la volonté de tout le peuple canadien à se saisir des superbes occasions qu'il a devant lui et de les utiliser.

LIVRE DE COMPTES POUR CULTIVATEURS.

Plus de 15,000 exemplaires du "Livre de comptes du cultivateur", publié par la Commission de conservation pour distribution gratuite afin d'encourager l'apiculture de ferme, ont déjà été adressés aux cultivateurs, et récemment la Commission a reçu d'une grande association laitière du Dominion une demande de 15,000 exemplaires qu'elle veut distribuer parmi ses membres, d'après une note de la division de publicité de la Commission. Le "Livre de comptes du cultivateur" est préparé spécialement pour la ferme canadienne et les cultivateurs qui ne l'ont pas reçu devraient écrire à la Commission de conservation, Ottawa, qui leur en enverra des exemplaires gratuitement.

SAUVETAGES ÉCONOMIQUES

Le rapport du ministre de la Milice outre-mer pour l'année 1918 fait voir que les ventes de vêtements partiellement usés, sous la direction du corps de sauvetage des forces canadiennes outre-mer, ont rapporté \$260,125.

LA RÉCOLTE DES PATATES MOINS BONNE QU'EN 1918

Le tableau suivant est pris du rapport sur la récolte des fruits et des légumes pour le mois de juillet publié par le département de l'Agriculture. La superficie enssemencée en patates dans les diverses provinces du Canada est estimée à 692,900 acres contre 735,192 acres qu'elle était en 1918, soit une diminution de 52,292 acres, ou 6 pour cent. On donne les chiffres suivants par provinces:

Province—	Pourcentage	
	1918. (Acres).	de 1918. (Acres).
Ile du Prince-Edouard.....	31,543	97
Nouvelle-Ecosse	51,250	88
Nouveau-Brunswick	57,272	94
Québec	264,871	94
Ontario	166,203	92
Manitoba	45,000	97
Saskatchewan	59,793	99
Alberta	44,247	99
Colombie-Britannique	15,013	94
Total pour le Canada.....	735,192	94

Le discours du Trône à la prorogation.

[Suite de la page 1.]

amicalement et étudier le rapport de la Commission sur les relations industrielles et les recommandations qui y sont faites.

Le corps expéditionnaire canadien est presque entièrement de retour au pays et la tâche de la démobilisation s'est effectuée plus rapidement qu'on ne l'avait d'abord cru possible. L'œuvre de l'assistance aux soldats de retour en ce qui regarde leur éducation professionnelle, et à leur établissement sur des fermes avance rapidement, et on croit que sur ce point le Canada ne le cède en rien aux autres pays.

La législation mise en vigueur pendant la présente session est à la fois très étendue et très importante. La législation concernant le rétablissement des soldats, les pensions, les coalitions et monopoles, l'éducation technique, la construction et l'amélioration des grandes routes et la santé publique est spécialement digne de remarque. Sont également importantes la loi de faillite, la mesure autorisant la création chargée du contrôle de l'aviation et la loi pourvoyant à l'exploitation des chemins de fer de l'Etat. J'ai confiance que ces mesures et autres également importantes que vous avez mises à l'étude et qui ont reçu votre approbation seront à l'avantage de l'intérêt public.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des généreux subsides que vous avez votés pour les fins du service public, et pour la démobilisation et autres objets nécessaires relatifs à la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

De la fébrile lutte à laquelle notre pays a pris une part si remarquable, le Canada sort avec l'orgueilleuse satisfaction qu'en remplissant son devoir pour la civilisation et pour l'humanité, il a pris une position importante parmi les nations. Les obligations que nous impose la guerre sont sérieuses, mais non au-dessus de nos forces. De fait, elles sont insignifiantes si on les compare à nos énormes ressources de toutes sortes. Favorisés d'un héritage immense, nous envisageons l'avenir avec une confiance justifiée, bien résolus à voir s'élever sur nos bords une nation grande et prospère.

L'Orateur du Sénat alors dit:

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le 16e jour d'août prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le 16e jour d'août prochain.

CONTRATS ACCORDÉS PAR ARRÊTÉ EN CONSEIL

Construction d'un brise-lame à l'entrée de Mission Channel, Fort-William.

Le ministère des Travaux publics du Canada annonce que les contrats suivants ont été accordés en vertu d'arrêtés en conseil:

Cobourg, Ont.—Dragage. Entrepreneurs: Ottawa Contractors Limited, d'Ottawa, à raison de 27 cents la verge cubique mesure de bac (quantité approximative de matériel à enlever, 57,000 verges cubiques). Arrêté en conseil du 18 juin 1919.

Port-Arthur, Ont.—Réparations au brise-lames temporaire de pilotis. Entrepreneurs: The Barnett-McQueen Company, Limited, de Port-Arthur, à raison de \$8,319 (aux prix de l'unité). Arrêté en conseil du 18 juin 1919.

Burlington, Ont.—Nivelage et terrassement de chemin à l'hôpital militaire. Entrepreneur: Geo. Fitzgerald, de Burlington, à raison de \$4,015. Arrêté en conseil du 16 juin 1919.

Fort-William, Ont.—Construction d'un brise-lames à l'entrée de Mission Channel. Entrepreneurs: Port Arthur Construction Company, de Toronto, à raison de \$381,000 (aux prix de l'unité). Arrêté en conseil du 14 juin 1919.

Richmond, Qué.—Brise-glace. Entrepreneur: Thomas P. Charleson, d'Ottawa, à raison de \$10,407 (aux prix de l'unité). Arrêté en conseil du 12 juin 1919.

St. John, N.-B.—Bâtiment d'immigration à la station de quarantaine de Partridge-Island. Entrepreneur: W. A. Munroe, de St. John, N.-B., à raison de \$27,800. Arrêté en conseil du 12 juin 1919.

Toronto.—Nivelage et terrassement de chemin à l'hôpital militaire orthopédique. Entrepreneurs: Britnell Contracting Company, Limited, Toronto, à raison de \$20,597. Arrêté en conseil du 12 juin 1919.

L'ÉTABLISSEMENT SUR DES TERRES EN COL.-BRITANNIQUE

La Commission de colonisation (Land settlement) de la Colombie-Britannique a remporté de grands succès dans l'établissement de soldats sur des terres, sur le continent. Depuis son origine, déclare la section de l'Ouest du département de l'Immigration et de la Colonisation, pas moins de \$1,250,000 ont été prêtés à des soldats démobilisés.